



## Facilités de stationnement accordées aux institutions chargées du transport de personnes handicapées / Demande en vue de prolonger la validité de la carte de parcage délivrée par l'Office de la circulation routière et de la navigation

La demande en vue d'obtenir une carte de parcage doit être établie au nom de l'institution ou de l'entreprise qui transporte, à titre professionnel, des personnes handicapées. Elle doit être signée par la personne responsable du transport (veuillez écrire en caractères d'imprimerie).

### Désignation de l'institution / de l'entreprise

Nom

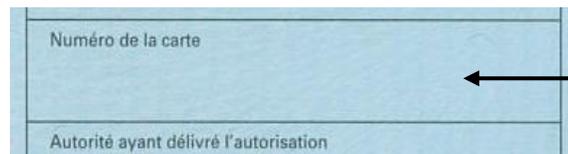
Rue

 NPA / lieu 

Numéro d'immatriculation

Raison impliquant les courses

Fréquence des courses



Veuillez insérer le numéro de l'**actuelle**  
carte de parcage

### Personne responsable

Nom

Prénom

Fonction

### Consultation

Téléphone

e-mail

### Remarques

De par sa signature, la personne responsable certifie qu'elle a pris connaissance du contenu du mémento "Facilités de stationnement accordées aux handicapés", notamment des conditions requises par la loi sur l'utilisation des cartes de parcage, assurant par la même une application correcte des directives au sein de l'institution ou de l'entreprise.

Lieu / date

Signature